

Blanchiment fiscal: la révolution remise à plus tard

Par Denis Masméjan

Le Conseil fédéral a tenu une première discussion sur l'adaptation des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) mais n'a pris aucune décision. Il reprendra le dossier ultérieurement

Face à une possible révolution en matière de blanchiment de l'argent de la fraude fiscale en Suisse, le gouvernement se laisse prudemment du temps. Le Conseil fédéral a mené une première discussion, vendredi 29 Novembre 2013 sur l'adaptation de la législation suisse aux recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI), a indiqué le porte-parole du gouvernement, André Simonazzi. «Le dossier sera repris lors d'une séance ultérieure», a-t-il précisé.

Le sujet est ultrasensible, et il est traité par le Conseil fédéral au moment où toute l'attention est focalisée sur la résolution, encore très incertaine, du conflit fiscal avec les Etats-Unis.

Les propositions d'Eveline Widmer-Schlumpf avaient été accueillies par un torrent de critiques lors de la procédure de consultation.

Aux yeux de l'Association suisse des banquiers (ASB), elles étaient même inapplicables. Parmi les partis, PDC, UDC et PLR étaient unanimes à exiger un amendement en profondeur du projet afin d'en atténuer les effets néfastes, selon eux, pour la place financière.

Dernières digues

Les recommandations du GAFI, renforcées pour la dernière fois en février 2012, exigent plusieurs adaptations législatives de la part de la Suisse. La transparence des actions au porteur doit en particulier être améliorée, les transactions en espèces interdites au-delà de 100 000 francs et les dispositions sur les personnes exposées politiquement (PEP) renforcées.

Mais la nécessité d'inclure les infractions fiscales les plus graves parmi les crimes dits «préalables» au blanchiment d'argent constitue l'aspect le plus problématique de tout le dossier. C'est en effet l'une des dernières digues du secret bancaire en matière fiscale qui va sauter. Les banquiers devraient veiller, du moins dans certains cas, à la conformité fiscale de leurs clients, mais sous des modalités et à des conditions qui dépendront directement du détail des dispositions qui seront arrêtées par le gouvernement puis validées par le parlement.

Selon nos informations, le projet aurait encore, sous sa forme la plus récente, des conséquences extrêmement lourdes pour les banques, alors que l'ASB avait précisément milité pour un dispositif plus léger.

Le Conseil fédéral reporte l'introduction d'obligations de diligence pour les banques. Il veut attendre la mise sur pied d'une norme internationale sur l'échange automatique d'informations afin que la Suisse puisse adhérer à un accord sur cette base. (ATS)